



CONCOURS SCOLAIRE



IRIS

Bibliothèque numérique
en histoire des sciences

RETOUR VERS LE FUTUR

2 0 1 9

« Retour vers le futur ! » est un concours à destination des élèves des collèges, lycées et lycées professionnels de l'Académie de Lille. Il est organisé par LILLIAD Learning Center Innovation (SCD de l'Université de Lille) et le rectorat de l'Académie de Lille, en partenariat avec le Forum Départemental des Sciences, l'Observatoire de l'Université de Lille, la Société Géologique du Nord, le Fabricarium de Polytech Lille, Photo3D - rendre accessibles les ressources de l'Université de Lille- et la plateforme IrDIVE (Innovation-research in Digital and Interactive Visual Environments / Recherche et Innovation dans les Environnements Visuels Numériques et Interactifs).

Ce concours s'appuie sur les ressources visuelles de la bibliothèque numérique en histoire des sciences et des techniques IRIS (<http://iris.univ-lille1.fr>). L'objectif du concours est de mettre en perspective un concept ou une notion scientifique ou technique à travers son histoire, son actualité d'aujourd'hui et en imaginant son futur.



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Article 1. Objectifs du concours

Le concours vise les objectifs pédagogiques suivants :

- Susciter l'intérêt des élèves pour les sciences et leur histoire, et les faire réfléchir sur les relations qu'entretiennent la science et la société dans leur évolution ;
- Observer l'évolution de la représentation d'un objet ou d'un concept au fil du temps ;
- Développer une vision prospective ;
- Apprendre à chercher de l'information pertinente, à sélectionner des visuels et à citer des sources ;
- Argumenter ses choix et justifier ses intentions.

Article 2. Production attendue

L'objectif est de constituer un triptyque de visuels, composé :

- d'un visuel, représentant un objet ou une notion, sélectionné dans les collections d'IRIS (1)
- d'une représentation actuelle du même objet ou de la même notion (2)
- d'une projection de son évolution dans l'avenir imaginée et mise en scène par les élèves (3)

Le visuel sélectionné dans les collections d'IRIS (1) peut être de toute nature : photos, gravures, planches, schéma... Une sélection indicative d'images est proposée sur la page dédiée au concours sur le site de LILLIAD :

<https://lilliad.univ-lille.fr/disciplines/histoire-sciences/bibliotheque-numerique-iris/concours-retour-vers-futur>

Les élèves et leurs enseignants peuvent par ailleurs choisir toute autre image présente dans les collections numérisées et en demander une extraction à l'équipe organisatrice du concours.

La projection (3) doit être une création originale. La forme est laissée au choix des élèves (image, vidéo, objet...) Dans tous les cas, un visuel doit être choisi pour représenter la projection.

La proposition devra être accompagnée d'un texte argumentaire (200 à 300 mots pour la catégorie collège, 300 à 400 mots pour la catégorie lycée et lycée professionnel) justifiant les choix de l'équipe participante. Cet argumentaire montrera les évolutions depuis la production de l'image (1) jusqu'à aujourd'hui (2) et explicitera le choix de la projection dans le futur (3). Il pourra être appuyé sur des extraits de textes tirés de la bibliothèque numérique IRIS ou d'autres sources. Cet argumentaire permettra de comprendre la démarche des participants et leur réflexion sur le thème du concours.

Lors de la remise des prix, chaque équipe participante sera invitée à présenter son triptyque sous la forme de son choix : vidéo, diaporama, sketch... Les présentations ne devront pas excéder 5 minutes.

Article 3. Public et catégories

Le concours s'adresse aux élèves de l'Académie de Lille. Les élèves encadrés par leurs enseignants peuvent concourir dans deux catégories :

- collèges
- lycées et lycées professionnels

Le concours s'adresse à des groupes d'élèves volontaires (10 élèves maximum).

En fonction du nombre de participants, les organisateurs se réservent le droit de ne pas ouvrir l'une ou l'autre des catégories définies.

Article 4. Thème

Le sujet du triptyque est libre. Une liste de thèmes est fournie à titre indicatif.

- Mobilité, transports et communication
- Énergies
- Connaître et classer le vivant
- La biologie et ses applications
- La chimie et ses applications (couleurs, textile...)
- Villes et constructions
- Astronomie
- Géologie
- Sciences, techniques, industries en Nord de France – Wallonie
- Diffusion et popularisation des sciences

Article 5. Jury

Le jury sera constitué de chercheurs de l'université de Lille, de représentants de LILLIAD Learning Center Innovation et du Rectorat de l'Académie de Lille, ainsi que des différents partenaires du concours.

Article 6. Critères définis pour l'évaluation des productions

Les productions des élèves seront évaluées sur la base des critères suivants :

- **Respect des consignes** : choix des images, mention des titres et des sources, prise en compte des questions de droits, taille de l'argumentaire (10% de la note)
- **Argumentaire** : rédaction, compréhension du contexte historique, compréhension de l'évolution entre l'image initiale et la représentation actuelle, démonstration de la pertinence d'usage de la projection, explicitation rationnelle de la projection choisie (40% de la note)
- **Projection dans le futur** : originalité de l'idée, de la représentation de cette idée, qualité esthétique de la production (30% de la note)
- **Présentation lors de la remise des prix** : appropriation du sujet, clarté de la formulation d'idées, maîtrise de l'oral, originalité de la présentation, interaction avec le jury, répartition de la parole au sein du groupe (20% de la note)

Article 7. Prix

Les productions des lauréats des différentes catégories feront l'objet d'un article dans Nord Éka ! le blog de découverte des sciences en Hauts-de-France créé par le Forum départemental des Sciences (<http://nord-eka.fr>).

Les prix sont constitués de visites et d'expérimentations proposés par les partenaires du concours :

- **visite et expérimentation de la plateforme IrDIVE (Innovation-research in Digital and Interactive Visual Environments / Recherche et Innovation dans les Environnements Visuels Numériques et Interactifs)**. Cette visite sur une demi-journée permettra aux élèves d'expérimenter différents dispositifs numériques liés à l'image (3D, réalité virtuelle...) avec l'aide de chercheurs ou d'ingénieurs.

- **visite et expérimentation du Fabricarium de Polytech Lille et Photo3D - rendre accessibles les ressources de l'Université de Lille**. Cette expérimentation aura lieu sur le Campus Cité Scientifique à Villeneuve D'Ascq : elle sera composée d'un temps de conception d'un objet avec la participation de l'équipe du Fabricarium de Polytech Lille, puis de la numérisation en 3D de cet objet dans l'atelier de numérisation de Photo3D - rendre accessibles les ressources de l'Université de Lille.

- **visite-découverte de l'Observatoire de Lille, animée par l'équipe du Forum Départemental des Sciences de Villeneuve d'Ascq**.

Les triptyques composés par les participants au concours feront l'objet d'une mise en forme pour être présentables dans un format d'affiche. Chaque équipe participante se verra remettre une reproduction de son triptyque.

Les triptyques réalisés dans le cadre du concours pourront faire l'objet d'une exposition dans les locaux des organisateurs du concours, ainsi que des partenaires.

Article 8. Modalités de participation

Les inscriptions se feront en ligne, à partir du 26 novembre 2018, date de lancement du concours, sur la page dédiée du site de LILLIAD :

<https://lilliad.univ-lille.fr/disciplines/histoire-sciences/bibliotheque-numerique-iris/concours-retour-vers-futur>
Les inscriptions seront closes le 14 décembre.

A date de clôture des inscriptions au concours, si le nombre d'inscriptions le justifie, il pourra être procédé à une pré-sélection des candidats.

La date limite de réception des productions des élèves est fixée au 8 mars 2018, délai de rigueur (cachet de la poste faisant foi), sur support DVD, CD, clé USB ou en ligne (envoi de l'URL par mail).

Elles sont à envoyer à LILLIAD à l'adresse suivante :
LILLIAD Learning Center Innovation
Service Bibliothèque numérique
Concours "Retour vers le futur !"
Université de Lille
Cité scientifique - Avenue Henri Poincaré - BP 30155
59653 Villeneuve d'Ascq Cedex

ou **iris@univ-lille.fr** (objet du mail : Concours Retour vers le futur !)

Chaque image devra être fournie au format jpeg ou png, avec une taille de 2500 X 2500 pixels et une résolution minimale de 300 dpi. Elle devra être accompagnée d'une légende, composée d'un titre, d'une source et d'un auteur, le cas échéant.

L'argumentaire associé sera fourni dans le même envoi que les images. Seront précisés sur l'argumentaire le nom de l'établissement, de la classe participante, du ou des enseignant(s) accompagnateurs et des élèves participants.

Durant toute la durée du concours, l'équipe d'IRIS (**iris@univ-lille.fr**) se tiendra à disposition des participants pour aider à l'identification de sources pertinentes sur un thème donné et fournir les fichiers images des collections d'IRIS.

Article 9. Calendrier

Début des inscriptions au concours : 26 novembre 2018

Date limite d'inscription : 14 décembre 2018

Confirmation de l'inscription au concours : 21 décembre 2018

Date limite de réception des productions des élèves : 8 mars 2019

Date de remise des prix : 3 avril 2019

Article 10 : Droits d'auteur

Les productions liées au concours "Retour vers le futur !" doivent être réalisées aux seules fins de cette participation. Elles peuvent :

- être créées à partir d'éléments matériels (images, textes, sons, vidéos) produits par les équipes spécifiquement pour la circonstance
- être réalisées en combinant ou en exploitant des éléments déjà existants mais libres de tous droits.

Il appartient aux élèves et à leurs enseignants de vérifier au préalable le respect des droits d'auteurs associées aux productions : un rappel des règles de droits à prendre en compte sera fourni aux équipes inscrites au concours. L'équipe d'IRIS peut fournir un accompagnement en cas d'interrogations sur les droits associés à un contenu.

Les participants sont entièrement responsables de leurs œuvres.

En cas de non-respect des droits d'auteurs liés aux images, aux sons, aux vidéos et à toute reproduction quelle qu'elle soit, les organisateurs se réservent le droit de considérer la production comme non recevable.

Les organisateurs se réservent le droit d'exposer les productions reçues dans les lieux partenaires du concours et de publier les productions reçues sur ses réseaux sociaux et sites internet. Les productions réalisées par les élèves ne feront, en aucun cas, l'objet de versements de droits d'auteur et de diffusion. La publication des noms des élèves participants et des enseignants accompagnateurs sera soumis à accord préalable des participants.

Article 11 : Responsabilité

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, par suite d'un événement de force majeure, le concours scolaire "Retour vers le futur !" devait être annulé, reporté ou modifié, de même que de toute perte, retard ou avarie dans l'acheminement des productions.

Toute modification ainsi apportée au présent règlement ferait l'objet d'un avenant.

Article 12 : Consultation et acceptation du règlement

La participation au concours "Retour vers le futur !" implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement du concours est directement téléchargeable en intégralité sur le site internet de LILLIAD pendant toute la durée du concours.